

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Commune : .....  
 Téléphone : ..... Portable : .....  
 E-mail personnel : .....  
 E-mail professionnel : .....  
 Date de naissance : ..... / ..... / 19.....

**TARIF DU STAGE**

**Pour vous :**

- Vous êtes adhérent(e) à la **MASFIP** ..... **320 €**  
 votre mutuelle prend en charge 350 € d'allocation prévention (320 € = 670 € - 350 € d'allocation prévention)  
**Merci de préciser votre numéro d'adhérent(e) :** .....
- Vous êtes adhérent(e) à une autre de nos mutuelles partenaires ..... **320 €**  
 (**Harmonie Mutuelle secteur Fonction Publique, MGAS, MMJ, MRE, MCF, MOSPAN et Mutuelle de l'INSEE**),  
 votre mutuelle prend en charge 350 € d'allocation prévention (320 € = 670 € - 350 € d'allocation prévention).  
 Dans ce cas, merci de **préciser votre mutuelle d'appartenance :** .....  **votre numéro d'adhérent(e) :** .....
- Vous n'êtes pas adhérent(e) à l'une de nos mutuelles partenaires ..... **670 €**
- Supplément chambre individuelle ..... **60 €**  
 (ne concerne que les personnes seules qui ne veulent pas partager leur chambre avec un stagiaire de même sexe)

Serez-vous accompagné(e) ? :  Oui  Non  
 Conjoint(e)  Concubin(e)  Pacsé(e)  Autre : .....  
 Nom : ..... Prénom .....  
 Date de naissance : ..... / ..... / 19.....

**Pour votre accompagnant** (l'accompagnant est obligatoirement logé dans la même chambre que le stagiaire) : ..... **400 €**  
 S'il ne participe pas au stage : .....

- S'il participe au stage, il doit alors remplir un bulletin d'inscription (à télécharger sur le site [www.mfp-retraite.fr](http://www.mfp-retraite.fr)).

**Assurance annulation** (voir article 11 au verso) :

- Souhaitez-vous souscrire cette assurance ?  Oui : ..... **25 €**  
 Non

**TOTAL** €

**CHOIX DU LIEU DU STAGE**

- **Hôtel\*\*\* Le Domaine de la Blairie** (49) près de Saumur **du 3 au 7 mai 2021** .....
- **Village-Club\*\*\* de Guéthary** (64) sur la côte Basque **du 17 au 21 mai 2021** .....
- **Village-Club\*\*\* de Roquebrune-sur-Argens** (83) sur la côte d'Azur **du 21 au 25 juin 2021** .....
- **Village-Club\*\*\* de Guéthary** (64) sur la Côte Basque **du 20 au 24 septembre 2021** .....

Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance des conditions générales du stage.  
Je m'engage à suivre toutes les interventions (y compris l'activité physique, dans la mesure de mes possibilités).  
 J'autorise MFP-Retraite à communiquer mes coordonnées aux autres stagiaires en vue d'un covoiturage.

Nous utilisons les informations recueillies dans ce bulletin d'inscription uniquement à des fins de gestion des stages, de statistiques et afin de vous tenir informés de notre actualité.  
 Conformément au droit applicable, vous disposez des droits d'accès, rectification, opposition, effacement, limitation et portabilité, que vous pouvez exercer en envoyant un mail à [contact@mfp-retraite.fr](mailto:contact@mfp-retraite.fr) ou un courrier à l'adresse suivante : MFP-Retraite – 6 rue Bouchardon – 75010 PARIS en joignant un justificatif d'identité.

Fait à : ....., le .....

(Signature)

Veuillez adresser le présent bulletin d'inscription accompagné d'un chèque, libellé à l'ordre de MFP-Retraite, correspondant à la totalité du règlement (voir article 7 au verso) à :

**MFP-RETRAITE**  
6 rue Bouchardon - 75010 PARIS

### 1 APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions s'appliquent aux prestations fournies :

- pour la partie pédagogique par MFP-Retraite,
  - pour l'hébergement, la restauration et les animations, sur site ou à l'extérieur, par Miléade.
- Ces conditions générales sont adressées en même temps que le bulletin d'inscription. Toute inscription implique donc l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

### 2 INSCRIPTION

#### Qui peut s'inscrire ?

Les stages sont ouverts à toutes les personnes proches de la retraite ou récemment retraitées. Les stagiaires ont la possibilité de s'inscrire avec un accompagnant (conjoint, parent ou ami) qui participe ou non au stage.

#### Nombre minimum de participants

16 personnes.

#### Nombre maximum de participants

25 personnes

#### Enregistrement des inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées par site au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers complets (bulletin d'inscription et règlement) au siège de MFP-Retraite, 6 rue Bouchardon, 75010 Paris.

#### Clôture des inscriptions

Un mois avant le début du stage.

### 3 DUREE DES STAGES

Les stages débutent le lundi en fin d'après-midi et se terminent le vendredi après le déjeuner.

### 4 LIEUX DES STAGES

Les stages ont lieu dans les Villages-Clubs\*\*\* Miléade : de Guéthary (Pays Basque), de Roquebrune-sur-Argens (Côte d'Azur), ainsi qu'à l'hôtel\*\*\* Le Domaine de La Blairie, près de Saumur.

### 5 HEBERGEMENT

Les chambres sont disponibles le lundi à partir de 17 heures et doivent être libérées le vendredi à 10 heures.

Les personnes seules peuvent loger dans une chambre individuelle moyennant le paiement d'un supplément. A défaut, elles partagent la chambre d'un stagiaire de même sexe.

Les accompagnants ne participant pas au stage sont obligatoirement logés dans la même chambre que les stagiaires qu'ils accompagnent.

### 6 LES TARIFS

#### Les tarifs comprennent

##### Pour les stagiaires

- l'hébergement en pension complète du lundi soir au vendredi midi,
- les interventions des professionnels,
- si possible une sortie touristique ou culturelle.

##### Pour les accompagnants ne participant pas au stage

- les mêmes prestations que pour les stagiaires à l'exception des interventions des professionnels.

#### Les tarifs ne comprennent pas

- le transport jusqu'au lieu du stage,
- le transfert de la gare aux hôtels pour les personnes venant en train. Si vous arrivez en train, votre acheminement en taxi jusqu'au lieu du stage est à votre charge,
- la taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, payable à l'hôtel.

#### • L'allocation prévention

Sous réserve d'acceptation préalable au stage par la mutuelle concernée, une allocation prévention de 350 € peut être accordée aux membres participants de la MAFIP, d'Harmonie Mutuelle secteur Fonction Publique, de la MMJ, de la MGAS, de la MRE, de la MCF, de la MOSPAN et de la Mutuelle de l'INSEE. Le montant de cette allocation est versé directement à MFP-Retraite et vient donc en déduction du prix total du stage.

### 7 MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement du stage s'effectue par chèque bancaire ou postal en une fois au moment de l'inscription et est encaissé lorsque le stage est confirmé (c'est-à-dire dès qu'il y a au moins 16 personnes inscrites).

Les stagiaires seront informés par e-mail de la date d'encaissement de leur chèque.

Il peut également se faire par virement sur le compte IBAN : FR76 3000 3030 1000 0569 00146 66 en précisant le nom et le lieu du stage.

Les chèques-vacances sont également acceptés mais MFP-Retraite n'étant pas habilitée à les encaisser, ils sont adressés à Miléade et viennent en déduction de la facture de l'établissement où a lieu le stage.

### 8 TRANSPORT

MFP-Retraite n'assure aucune prestation liée au transport des participants.

### 9 ANNULATION DU STAGE

#### Par MFP-Retraite

MFP-Retraite peut annuler un stage pour des raisons sanitaires ou si la condition de 16 participants minimum n'est pas remplie.

Dans ce cas, elle doit prévenir les personnes inscrites un mois avant le début du stage.

#### Par le participant

MFP-Retraite doit être informée de l'annulation :

- soit, par courrier à l'adresse suivante : MFP-Retraite, 6 rue Bouchardon, 75010 Paris,
- soit par mail : [contact@mfp-retraite.fr](mailto:contact@mfp-retraite.fr)

### 10 EN CAS D'ANNULATION

Les frais d'annulation suivants seront appliqués :

- annulation communiquée au moins 60 jours avant : seuls seront appliqués des frais de dossier d'un montant de 50 €,
- annulation communiquée entre 59 et 15 jours avant : retenue de 60% de la somme versée lors de l'inscription au stage,
- annulation communiquée entre 14 et 7 jours avant : retenue de 75% de la somme versée lors de l'inscription au stage,
- annulation communiquée moins de 7 jours avant : retenue de 100% de la somme versée lors de l'inscription au stage.

### 11 OPTION REMBOURSEMENT – ANNULATION SANS CONDITION

Cette formule facultative prémunit le stagiaire contre la perte que constitue une annulation d'inscription dans les conditions classiques (voir article 10). Elle garantit moyennant 25 € le remboursement, dans un délai d'un mois maximum, de la somme versée lors de l'inscription au stage, (hors assurance annulation) quelle que soit la cause de l'annulation.

#### Seuls impératifs

- souscrire au moment de l'inscription,
- ne pas annuler une fois le stage entamé (celui-ci commence dès la remise des clefs de la chambre d'hôtel).

### 12 INTERRUPTION DE STAGE

En cas d'interruption pendant le stage, pour quelque motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### 13 INTERVENTION DES PROFESSIONNELS

4 professionnels interviennent lors des stages :

- un médecin ou un chronobiologiste,
- un psychologue,
- un éducateur sportif,
- un notaire ou un juriste.

#### Durée et déroulement des interventions

Le médecin ou le chronobiologiste, le psychologue et l'éducateur sportif interviennent sur 2 demi-journées.

Le notaire ou le juriste intervient sur 1 demi-journée. Les interventions peuvent avoir lieu en groupes notamment avec la psychologue. L'intervention de l'éducateur sportif a lieu dans une salle prévue pour l'activité physique ou en extérieur si les conditions météo le permettent.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'y a pas d'atelier individuel, d'entretien individuel, ni de consultation individuelle prévus avec les intervenants au cours des stages.

#### Cadre des interventions

Les intervenants établissent eux-mêmes leur propre programme en fonction des indications données par MFP-Retraite.

#### Le médecin ou le chronobiologiste

L'objectif de cette intervention est de donner des clés pour « bien vieillir ».

Les thèmes suivants sont abordés :

- la définition et quelques notions générales de santé publique,
- l'anticipation des effets du vieillissement / ce qui est normal et ce qui ne l'est pas,
- des conseils de prévention,
- les bénéfices de l'activité physique,
- l'alimentation,
- le sommeil,
- les maladies cognitives / Alzheimer,
- les directives anticipées et la personne de confiance,
- les parents / le grand-âge / des conseils aux aidants.

#### La psychologue

L'objectif de cette intervention est de positiver le passage de la vie active à la retraite et de commencer à bâtir son nouveau projet de vie.

Les thèmes suivants sont abordés :

- l'appréhension de la fin de la vie professionnelle,
- le bilan du parcours professionnel,
- les changements qui vont intervenir au niveau personnel, familial, social et financier,
- la gestion du temps,
- la définition de vos besoins et envies,
- les bases du nouveau projet de vie.

#### L'éducatrice sportive

L'objectif de cette intervention consiste :

- d'une part, en une approche théorique : la définition de l'activité physique / les bienfaits de l'activité physique / l'importance de conserver son dynamisme / la compréhension des réactions de son corps / etc.,
- d'autre part, en une approche pratique : des exercices physiques / des conseils pour s'entretenir à tous les âges de la vie / etc.

#### Le juriste ou le notaire

L'objectif de cette intervention est de connaître les démarches à effectuer pour :

- protéger sa famille,
- organiser dans le temps la gestion de son patrimoine dans un contexte où les situations familiales sont de plus en plus complexes,
- démontrer l'intérêt d'anticiper les décisions plutôt que de les subir.

Principaux thèmes abordés :

- la présentation des dispositions essentielles des réglementations civiles et fiscales qui ont fortement évolué ces vingt dernières années,
- la donation,
- l'organisation de sa succession et la rédaction de son testament.

En conclusion, quelques conseils pour se poser les bonnes questions.

#### • Participation aux stages

Les personnes inscrites s'engagent à participer à l'ensemble des interventions, faute de quoi l'attribution de l'allocation prévention pourra être remise en cause.

### 14 ANIMAUX FAMILIERS

Les établissements Miléade de Saumur, de Roquebrune-sur-Argens (logement en gîtes uniquement) acceptent les animaux domestiques (exception faite des chiens d'attaque – 1<sup>ère</sup> catégorie et NAC tels que reptiles, arachnides ou autres) dans la limite d'un animal par chambre. Il doit être tenu en laisse, ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des autres clients de l'établissement et respecter les règles d'hygiène. Le propriétaire de l'animal doit être en mesure de présenter les certificats de vaccinations obligatoires. La déclaration de l'animal est obligatoire lors de l'inscription.

Un supplément forfaitaire sera demandé et devra être réglé directement auprès de l'hôtel ou du village-club concerné.

Les animaux ne sont pas acceptés dans les parties communes des établissements.

Les animaux ne sont pas admis dans le village-club de Guéthary.

### 15 RECLAMATION

#### Concernant les stages

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte que si elle est formulée par écrit et adressée à MFP-Retraite, 6 rue Bouchardon, 75010 Paris, dans un délai maximum de 1 mois après la fin du stage.

#### Concernant l'hébergement, la restauration, les animations et les sorties

Les réclamations doivent être signalées au plus vite au responsable de l'établissement où a lieu le stage afin qu'une solution puisse être recherchée au plus tôt. Les réclamations qu'il est impossible de traiter sur place ou qui n'ont pas été résolues de manière satisfaisante, doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception à :  
- Miléade, 42 rue des Langories, BP 86, 26903 Valence Cedex 9 dans un délai de 1 mois maximum après la date de fin du stage.

Nous attirons votre attention sur le fait que le signalement rapide d'une réclamation permettra un traitement d'autant plus efficace de celle-ci.

### 16 RESPONSABILITES

Tout stagiaire, préalablement au stage, devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

MFP-Retraite et les établissements Miléade où se déroulent les stages ne peuvent pas être tenus pour responsables des vols et détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements, y compris les parkings. Nous conseillons aux stagiaires de ne pas emporter d'objets de valeur.